

# Axe 2: Déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée pour tous





# Axe 2: Déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée pour tous

- > Chantier 1: Contrats partenariaux
- Chantier 2: CPOM des établissements de santé, ainsi que des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Chantier 3: Coordination territoriale
- Chantier 4: Partage et échanges d'informations
- > Chantier 5: Evolution de l'offre





### **Chantier 1: Contrats partenariaux**

# Objectif

• Développer la contractualisation entre ARS, conseils généraux et rectorats afin de partager les données, améliorer la planification des réponses, l'organisation des réponses aux situations en urgence, les investissements, mieux coordonner la mobilisation des ressources humaines ainsi que pour accompagner les professionnels du soin, de l'accompagnement et de la scolarisation dans l'évolution de leurs pratiques.

- Faire remonter et capitaliser sur les démarches de contractualisation afin de partager les bonnes pratiques et outils pertinents et généraliser les partenariats
- Inscrire ces travaux en cohérence avec le cadre plus large offert par la stratégie nationale de santé et les travaux sur le parcours éducatif en santé (article 2 du PJL santé)





# Chantier 2: CPOM des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux

# Objectif

 Intégrer dans la contractualisation avec les structures des objectifs de mise en œuvre de réponses adaptées et de participation à la qualité du parcours de la personne en situation de handicap (ex: l'accueil en urgence, l'accès aux soins psychiatriques, l'information aux MDPH, la formation et supervision, la participation aux groupes opérationnels de synthèse, la révision des projets d'établissement pour des réponses plus individualisées)

- Conduire un travail qualitatif de définition des thématiques et objectifs cibles
- Inscrire ces travaux comme contribution aux chantiers en cours de rénovation des outils de contractualisation (Cpom) dans le champ sanitaire comme médico-social





#### **Chantier 3: Coordination territoriale (1)**

#### Objectif

• Faire évoluer l'organisation territoriale de l'offre pour assurer la coordination des acteurs, une réponse aux besoins des personnes structurée en en parcours. Il s'agira par exemple d'organiser les échanges entre MDPH et gestionnaires d'ESMS afin d'analyser la situation des personnes ayant une réponse différente de l'orientation cible et échanger sur les logiques d'admission, de s'appuyer sur les outils nouveaux de coordination prévus par le projet de loi de modernisation du système de santé en articulation avec les dispositifs existants ou encore, pour les enfants, de réévaluer les groupes techniques départementaux.





#### **Chantier 3: Coordination territoriale (2)**

- Structurer une démarche territoriale s'appuyant notamment sur des territoires « pilotes », la capitalisation et le partage des outils et pratiques, l'essaimage sur l'ensemble du territoire nationale intégrée à la mise en œuvre de l'axe 1 (dispositif d'orientation permanent)
- Intégrer les objectifs d'une « réponse accompagnée » dans la mise en place des nouveaux dispositifs prévus par de projet de loi de modernisation du système de santé
- Mobiliser les ARS sur la mise en œuvre des actions pouvant être réalisées sans attendre l'essaimage des projets-pilotes en lien avec les chantiers relatifs à la contractualisation notamment l'organisation de journées annuelles MDPH-ESMS
- Faciliter et accompagner la conception et le déploiement d'un outil de gestion des orientations et listes d'attente (ARS-CG-MDPH-ESMS) y compris sur le champ de l'hébergement temporaire
- Maintenir la mobilisation et favoriser la recherche et la mise en place de solutions aux situations critiques en cohérence avec les travaux décrits en axe 1





# Chantier 4: Partage et échanges d'informations

# Objectif

- Créer les conditions d'un partage, validé par l'usager, d'informations de qualité entre professionnels, notamment dans le cadre du déploiement du DMP, ou encore des échanges entre ESMS et à l'Education Nationale via les équipes de suivi de scolarisation.
- Engager la réflexion sur le dossier de l'usager

#### > Actions

- Intégrer la problématique handicap au sein des chantiers en cours notamment ceux liés au projet de loi de modernisation du système de santé.
- Conduire une analyse précise des besoins en s'appuyant sur les territoires « pilotes ».
- Organiser le partage d'expériences et la mise à disposition d'outils existants (par ex: cahiers des charges, messagerie sécurisée, carnets de santé informatisés) pour répondre aux besoins après analyse des processus métier.





#### **Chantier 5: Evolution de l'offre (1)**

# Objectif

 Agir sur l'offre afin d'accompagner son adaptation continue pour mieux répondre aux besoins par exemple en favorisant le déploiement de dispositifs souples de transition, l'accès aux centres ressources sur des situations de handicap, mais aussi aux soins courants et aux réponses « mobiles » (HAD, équipes mobiles).





#### **Chantier 5: Evolution de l'offre (2)**

- Favoriser la conception et le déploiement de réponses « de transition »
- Améliorer la connaissance de l'offre au niveau territorial et national Structurer et assurer le suivi du déploiement des outils de type ROR
- Faire coïncider les évolutions de l'offre et les évolutions des prestations de compensation individuelles (PCH) afin de faciliter la diversification des modes d'habitat et d'accompagnement
- Améliorer la connaissance et le juste recours à l'expertise des centres ressources ou centres experts
- Renforcer les interfaces HAD/ESMS
- Assurer un suivi régulier des travaux relatifs à l'accès aux soins de premier recours
- Favoriser le recours à l'hébergement d'urgence et à l'hébergement temporaire en organisant la gestion des places au niveau d'un territoire avec l'appui d'un outil SI